

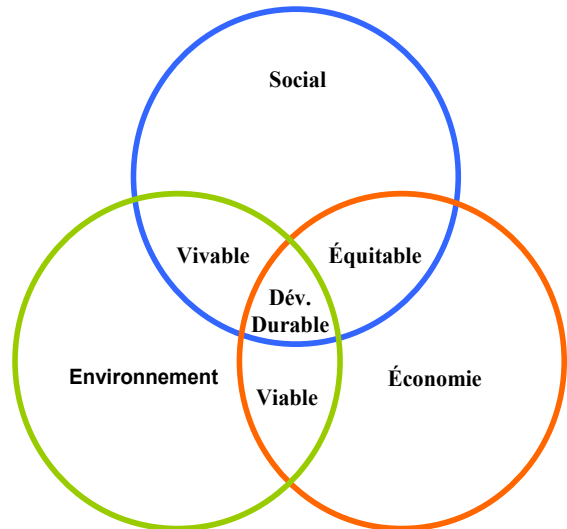
DOCUMENT EXPLICATIF

DE LA GRILLE D'ANALYSE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mise en contexte

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Il s'agit d'un engagement multidimensionnel dont l'objectif est d'offrir une meilleure qualité de vie à toute la population. Les êtres humains sont donc au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

Les trois aspects composant le développement durable, soit le développement social, le développement économique et la protection de l'environnement sont interdépendants et se renforcent mutuellement.



Objectif de la grille

- Encourager les comités à réfléchir à chaque projet en fonction du développement durable.
- Intégrer les principes du développement durable dans les différentes activités et décisions de la MRC de Memphrémagog.
- Aider à déterminer à quels principes du développement durable les activités et décisions correspondent et à quels principes elles répondent moins.
- Arrêter des recommandations pour amener toutes les activités à répondre aux principes de développement durable.
- Outiller les différents comités dans leur prise de décisions.

Fonctionnement

La grille reprend les différents principes établis dans la Loi sur le développement durable du gouvernement provincial. On retrouve deux niveaux de questions, ce qui permet de l'appliquer à différents degrés de prise en compte. Il s'agit d'un cadre de réflexion général. Dans certains cas, les questions posées devront être adaptées au contexte précis de la prise de décision.

Aspect social

Santé et qualité de vie

- Est-ce que le projet a des répercussions sur la santé et la qualité de vie?
 - ◆ Est-ce que le projet a des impacts sur la santé des populations?
 - Le projet permet-il de protéger, améliorer ou maintenir la situation actuelle de la santé des différents groupes de population touchés ?*
 - Le projet permet-il de protéger, de maintenir ou de réduire les risques pour la santé des humains en place ou des générations futures?*
 - Est-ce que le projet a des impacts sur la qualité des sources d'approvisionnement en eau potable existantes et potentielles?*
 - L'option envisagée protège-t-elle la qualité de l'air de manière à éviter les impacts sur la santé des populations dans sa zone d'influence (ex.: poussière)?*
 - L'option envisagée évite-t-elle au maximum les risques à la santé humaine?*
 - ◆ Est-ce que le projet a des impacts sur la qualité de vie des populations humaines?
 - L'option envisagée permet-elle de protéger, améliorer ou maintenir la situation actuelle de la qualité de vie des différents groupes de population touchés?*
 - Est-ce que le projet modifie les habitudes de vie des citoyens en général?*
 - Le projet fait-il la promotion de saines habitudes de vie?*

Équité et solidarité sociales

- Est-ce que les avantages et les inconvénients du projet sont partagés entre les différents individus et groupes d'individus?
 - ◆ Est-ce que le projet contribue à atteindre la meilleure équité possible entre les diverses collectivités, au regard d'autres alternatives?
 - Si le projet entraîne des modifications aux habitudes de vie, sont-elles équitablement réparties?*
 - Le territoire ciblé pour le projet envisagé a-t-il été étudié de manière significative?*
 - Le projet cause-t-il des inconvénients à certains groupes au détriment d'autres groupes (ex. : villégiateurs, entreprises, utilisateurs du territoire, etc.)?*
 - Le projet favorise-t-il certains groupes au détriment d'autres groupes?*
 - Le projet entraîne-t-il des avantages collectifs plutôt qu'individuels?*
 - Le projet permet-il aux groupes fragilisés ou exclus de mieux répondre à leurs besoins essentiels?*
 - ◆ Est-ce que le projet évite au maximum de léser les citoyens aux alentours?
 - Le projet évite-t-il d'entraîner la relocalisation d'individus*
 - Le cas échéant, le responsable offre-t-il des mesures de compensation aux citoyens touchés?*
 - ◆ La génération suivante aura-t-elle une juste proportion des avantages par rapport aux inconvénients qu'elle risque de subir en rapport avec ce projet?
 - Les coûts du projet seront-ils défrayés avant la fin de sa vie utile?*
 - Les générations futures pourront-elles utiliser les aboutissants du projet avant la fin de sa vie utile?*
 - ◆ Est-ce que le projet a un impact sur la cohésion sociale?
 - Le projet contribue-t-il à réparer des injustices par rapport à certains groupes?*
 - Le projet présente-t-il un souci pour engager à son emploi des personnes qui vivent des difficultés dans l'accès au travail (ex. : personnes handicapées, minorités visibles, etc.)?*
 - Le projet contribue-t-il à développer le sentiment d'appartenance à un groupe ou à la communauté?*
 - Le projet crée-t-il des partenariats entre différents organismes?*

Aspect social (suite)

Accès au savoir

- Est-ce que le projet comporte une dimension éducative?
 - ◆ Est-ce que le projet favorise l'éducation des personnes?
 - ◆ Est-ce que le projet permet de sensibiliser des individus ou des groupes d'individu relativement au développement durable?
 - ◆ Le projet comporte-t-il des activités de recherche et de développement?
 - ☑ *Les connaissances acquises en cours de réalisation seront-elles partagées afin de favoriser une amélioration?*

Prévention

- Est-ce que le projet prévient les conséquences connues qu'il risque de causer?
 - ◆ Est-ce que les responsables du projet se sont interrogés sur les risques sociaux du projet?
 - ◆ Les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser les risques ont-elles été planifiées et mises en place?

Culture

- Est-ce que le projet permet de développer, diversifier et améliorer le milieu socio-culturel?
 - ◆ Est-ce que le projet permet un meilleur accès à la culture?
 - ☑ *Le projet contribue-t-il à créer des lieux ou des espaces publics, libres et gratuits?*
 - ◆ Est-ce que le projet permet de développer le milieu culturel?
 - ☑ *Le projet crée-t-il des conditions favorisant l'émergence et l'expression de la culture locale?*
 - ☑ *Le projet augmente-t-il l'offre culturelle de la région?*

Protection du patrimoine culturel

- Est-ce que le projet a des impacts sur le patrimoine culturel?
 - ◆ Est-ce que le projet évite de porter atteinte à une zone jugée patrimoniale?
 - ☑ *Le projet permet-il de conserver une diversité culturelle en adéquation avec les valeurs de la population?*
 - ◆ Est-ce que le projet évite de porter atteinte au patrimoine culturel naturel et bâti du territoire?
 - ☑ *Le projet porte-t-il atteinte à des éléments patrimoniaux naturels ou bâtis?*
 - ☑ *Le cas échéant, quelle est l'ampleur des efforts prévus pour minimiser l'atteinte au patrimoine culturel?*

Aspect économique

Efficacité économique

- Est-ce que le projet a des impacts économiques?
 - ◆ Est-ce que le projet entraîne des variations de valeurs économiques dans le milieu?
 - ☑ *Le projet crée-t-il une valeur économique ajoutée dans le milieu?*
 - ☑ *Le projet minimise-t-il le risque de nuisance à d'autres activités économiques?*

- ◆ Est-ce que le projet a des impacts sur l'activité économique?
 - Le projet aura-t-il des retombées économiques locales positives sur le milieu?*
 - Le projet crée-t-il, par rapport à sa taille, un nombre d'emplois moyen ou plus élevé que la moyenne?*
 - Le projet consolide-t-il des emplois diversifiés et de qualité?*
 - Le projet permet-il de diversifier l'activité économique de la région en terme de secteurs de production (primaire, secondaire, tertiaire) et en terme de taille d'entreprise (artisanale, petite, moyenne, grande)?*
 - Le projet prévoit-il établir des partenariats avec d'autres entreprises ou organisations concernant un échange ou un partage de services?*
 - Le projet risque-t-il de créer des conditions de monopoles défavorables aux usagers en général?*

- ◆ Est-ce que le projet a un impact sur la vitalité du milieu rural?
 - Le projet préserve-t-il ou améliore-t-il les milieux ruraux?*
 - Le projet assure-t-il ou développe-t-il la vitalité agricole de la région?*
 - Le projet encourage-t-il des formes d'agriculture et d'agroforesterie générant le plus grand nombre possible d'impacts positifs et structurants pour le milieu rural?*

- ◆ Est-ce que le projet est réalisable au niveau légal?
 - Le projet est-il conforme aux lois en vigueur?*
 - Le projet répond-il à toutes les exigences réglementaires?*

Prévention

- Est-ce que le projet prévient les conséquences connues qu'il risque de causer?
 - ◆ Est-ce que les responsables du projet se sont interrogés sur les risques économiques du projet?
 - ◆ Les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser les risques ont-elles été planifiées et mises en place?

Aspect environnemental

Protection de l'environnement

- Est-ce que le projet a des répercussions sur l'eau, l'air, le sol et le vivant?
 - ◆ Est-ce que le projet a des impacts sur la problématique des gaz à effet de serre?
 - Le projet a-t-il un impact sur la production de gaz à effet de serre?*
 - Est-ce que le projet réduit au minimum les rejets de gaz à effet de serre?*

 - ◆ Est-ce que le projet a des impacts sur la dégradation de la couche d'ozone?
 - Est-ce que le projet réduit au minimum l'émanation de gaz néfaste à la couche d'ozone?*
 - Le projet prévoit-il de réduire son impact sur la dégradation de la couche d'ozone?*

 - ◆ Est-ce que le projet a des impacts sur la qualité de l'air?
 - Le projet minimise-t-il ses rejets de polluants organiques persistants dans l'air?*
 - Le projet minimise-t-il ses autres rejets (poussières, etc.) dans l'air?*

 - ◆ Est-ce que le projet a des impacts sur la qualité des sols?
 - Le projet utilise-t-il des terrains déjà dégradés ou de peu de valeur?*
 - Le projet a-t-il un quelconque impact sur la qualité des sols?*

- Le projet prévoit-il des mesures pour limiter son influence négative sur la qualité des sols?*
- Le projet présente-t-il des mesures de protection, de correction et de suivi de la qualité des sols?*
- ◆ Est-ce que le projet a des impacts sur la qualité des eaux?
 - Le projet permet-il de préserver la qualité des eaux souterraines et de surface?*
 - Le projet fait-il un usage adéquat de l'eau?*
 - Par rapport à d'autres solutions possibles, le projet est-il celui qui a le moins d'impact sur la qualité et la quantité d'eau utilisée?*
 - Le projet présente-t-il des mesures de protection, de correction et de suivi de la qualité de l'eau?*
- ◆ Est-ce que le projet a des impacts sur la flore et la faune?
 - Le projet évite-t-il de causer des impacts négatifs sur la flore et la faune?*
 - Le projet améliore-t-il les conditions de vie de la flore et de la faune?*

Prévention

- Est-ce que le projet prévient les conséquences connues qu'il risque de causer?
 - ◆ Est-ce que les responsables du projet se sont interrogés sur les risques environnementaux du projet?
 - ◆ Les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser les risques ont-elles été planifiées et mises en place?

Précaution

- De quelle manière l'option envisagée prévient-elle, le cas échéant, les risques graves, mais mal connus relatifs à sa mise en œuvre?
 - ◆ Le projet inclut-il les mesures nécessaires pour connaître et contrer les risques mal connus?
 - Le projet fait-il état de toutes les informations nécessaires en rapport avec les risques mal connus (ex. : contamination du sous-sol et des nappes phréatiques)?*
 - Dans le doute, le projet prévoit-il les mesures les plus exigeantes pour éviter les risques mal connus?*
 - ◆ Le projet prévoit-il un système de surveillance et de suivi pour contrer les dommages possibles?

Préservation de la biodiversité

- Est-ce que le projet a des impacts sur la biodiversité?
 - ◆ Est-ce que le projet évite de porter atteinte à la diversité génétique d'une espèce?
 - Le projet évite-t-il d'isoler des populations d'une espèce en fractionnant son écosystème?*
 - Le cas échéant, le projet met-il en place des mesures suffisantes pour atténuer les atteintes à une espèce faunique ou floristique?*
 - ◆ Est-ce que le projet évite de porter atteinte à la diversité d'espèces?
 - Le projet porte-t-il atteinte à une espèce faunique ou floristique menacée ou vulnérable?*
 - Le projet évite-t-il de porter atteinte à la diversité des espèces d'un écosystème?*
 - Le cas échéant, le projet met-il en place des mesures suffisantes pour atténuer les atteintes à l'écosystème?*
 - ◆ Est-ce que le projet évite de porter atteinte à la diversité des écosystèmes?
 - Le projet porte-t-il atteinte à un écosystème menacé dans cette zone?*
 - Le cas échéant, le projet prend-il les mesures nécessaires pour compenser les atteintes à l'écosystème?*
 - Le projet encourage-t-il la création et le maintien de parcs, de réserves ou d'aires de conservation?*

Respect de la capacité de support des écosystèmes

- Est-ce que le projet a des impacts sur les écosystèmes?
 - ◆ Est-ce que les écosystèmes touchés par le projet sont bien connus?
 - La capacité de support des écosystèmes touchés est-elle connue? L'état des écosystèmes est-il connu?*
 - Les impacts du projet sur les écosystèmes touchés sont-ils connus?*
 - ◆ Est-ce que le choix de la localisation du projet tient compte de la fragilité, de la qualité et de la valeur des écosystèmes en place?
 - La localisation du projet a-t-elle été établie afin de minimiser les risques d'atteinte à l'équilibre des écosystèmes? Si oui, sur quelles bases?*
 - ◆ Est-ce que les impacts du projet risquent de dépasser la capacité de support des écosystèmes?
 - Quelle est l'importance des écosystèmes touchés?*
 - Quels sont les efforts mis en place pour réduire le risque d'atteindre la capacité de support des écosystèmes?*
 - Existe-t-il un plan de suivi pour vérifier si les impacts risquent de dépasser la capacité de support des écosystèmes touchés?*

Pollueur payeur

- Le cas échéant, qui assume les coûts de la pollution causée par le projet?
 - ◆ Est-ce que le responsable assume suffisamment les coûts de pollution diffuse qu'il engendre?
 - Est-ce qu'il y a des mesures de compensation?*
 - Le responsable compense-t-il les impacts sur les cours d'eau, le sol, les écosystèmes, etc.*

Internalisation des coûts

- Comment le responsable du projet inclut-il les coûts de ses impacts sociaux et environnementaux?
 - ◆ Est-ce que le responsable assume adéquatement tous les frais sociaux de son projet?
 - Le responsable assume-t-il sa juste part des coûts en infrastructures que son projet entraîne?*
 - Le responsable assume-t-il sa juste part des coûts en services que son projet entraîne?*
 - Le responsable assume-t-il sa juste part des coûts liés à la perte de valeur que son projet entraîne?*
 - ◆ Est-ce que les usagers assument adéquatement leur part des frais?
 - Les usagers assument-ils leur juste part des coûts en infrastructures qu'ils génèrent pour le service rendu?*
 - Les usagers assument-ils leur juste part des coûts en services qu'ils entraînent?*

Aspect gouvernance

Participation et engagement

- Comment les parties prenantes sont-elles impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet?
 - ◆ Est-ce que le projet est bien accepté par la collectivité locale et par toutes les parties prenantes?
 - Les parties prenantes seront-elles consultées en amont de toute prise de décision?*
 - Le projet est-il relativement bien accepté par les parties prenantes?*
 - En réponse à la présence d'une tension sociale, une démarche d'acceptabilité sociale adéquate est-elle prévue?*
 - Advenant le cas d'une démarche d'acceptabilité sociale, l'option envisagée sera-t-elle modifiée pour répondre aux attentes citoyennes?*

L'acceptabilité (ou l'inacceptabilité) sociale est-elle fondée sur des informations claires et réalistes? Est-elle développée et fondée sur de bons motifs?

Les intervenants externes ont-ils la possibilité de faire prendre en considération leurs opinions?

◆ Le projet est-il réalisé dans un réel souci d'éthique et de transparence?

Est-ce que l'information pour répondre aux interrogations de manière satisfaisante est disponible?

L'information véhiculée est-elle vérifiée ou vérifiable?

Le projet permet-il aux citoyens de s'exprimer?

Subsidiarité

• Dans le projet envisagé, les décisions sont-elles prises par les instances les plus pertinentes?

◆ Le responsable détient-il les responsabilités et les obligations adéquates pour l'atteinte des objectifs visés par le projet?

◆ Les intervenants (MRC, municipalités, entreprises, associations, citoyens, etc.) ont-ils la responsabilité et la capacité pour atteindre les objectifs visés?

Les intervenants ont-ils en leur possession les moyens nécessaires pour participer à l'atteinte des objectifs?

Les entreprises, organismes ou citoyens sont-ils encouragés ou contraints de manière à favoriser les comportements que l'on attend d'eau (mesures incitatives ou dissuasives)?

Production et consommation responsable

• Quelles sont les conséquences de la production et/ou de la consommation des ressources qu'entraîne le projet?

◆ Le projet assure-t-il ou encourage-t-il une production responsable?

◆ Les usagers assument-ils une consommation responsable?

Pratiques d'achat de biens et services locaux

Pratiques d'achat de biens et services basées sur des critères écologiques

Pratiques d'achat de biens et services basées sur des critères d'équité et de solidarité sociales

Le projet limite-t-il la consommation des ressources non renouvelables?

◆ Est-ce que le projet permet l'atteinte d'une gestion optimale des matières résiduelles

Le projet favorise-t-il et maximise-t-il le principe des 3R-V (réduction à la source, réutilisation, recyclage, valorisation)?

Le projet favorise-t-il l'utilisation de matières recyclées et recyclables?

Le projet limite-t-il l'utilisation de résidus domestiques dangereux (RDD)?

◆ Est-ce que le projet permet l'atteinte d'une gestion optimale des ressources énergétiques?